|  |
| --- |
| BTP PATRON COTIERDiplôme : Brevet de technicien Professionnelle |
| **Durée de la formation** | La durée du programme est de 2 ans, 2030 heures parmi lesquelles 1175 heures sont consacrées à l’acquisition des compétences(13) liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 855 heures à l’acquisition de compétences(14) plus larges. |
| **Conditions d’admission** | Niveau 2ème année secondaire accomplie  |
| **Descriptive de la formation** | Le patron côtier est un technicien qualifié de la pêche côtière, il est habilité à travailler à bord de tous types de bateaux de pêche côtier. Il est appelé à réaliser les différentes tâches relatives aux diverses techniques et manœuvresde pêche et de manipuler les navires de pêche côtier. Il est aussi en mesure d'entretenir le bateau, d'effectuer les réparations mineures des engins de pêche et de réaliser les travaux auxiliaires relatives aux manœuvres du navire de pêche.  |
| **Métier exercé** | Patron côtier qualifié  |
| **Les compétences requis** | * Participer à la préparation de la marrée
* Appliquer les technologies spéciales à la profession
* Appliquer les notions relatives aux techniques et engins de pêche
* Manœuvrer un navire de pêche
* Manœuvrer les engins de pêche
* Assurer la pêche aux engins fixes et mobiles
* Gérer les situations critiques de navigation et de pêche
* Surveiller les activités d’équipage
* Communiquerenmilieudetravail
* Tenir un rapport des activités du navire
* Se situer au regard de la gestion d'une entreprise de pêche
* Utiliser des équipements et manipuler des outils et matériels de navigation et de pêche
* Exploiter l’information scientifique.
* Gérer l’entreprise de pêche.
 |
| **Enseignements généraux** | * Maitrise des langues : français, anglais et arabe
* Respect des techniques d'opération l'application de la législation
* Respect des lois et des règlements sécurité personnelle et celle d'autrui
* Gérer une entreprise
* Gérer la qualité
* Education environnementale
* Maitrise l'outil informatique
* Education physique
 |
| **Les établissements qui assurent cette formation**  | * Les Centres de formations Professionnelle de Pêche de:
	+ Tabarka
	+ Ghar El Melh
	+ Mahdia
	+ Teboulba
	+ Gabes
	+ Zarzis
 |
| **Date de démarrage de la formation** | Les mois de Septembre et de février de chaque année scolaire |